**Conditions générales de services/analyses de l'INRS (“Contrat”)**

**Toutes demandes reçues via la Plateforme d'Interactions Moléculaires et de Caractérisation des Matériaux (IMCM) sont soumis aux présentes Conditions standard d’achat (CSA). Le Client sera réputé avoir accepté d'être lié par ces Conditions en acceptant l'offre de service de l'INRS, l'exécution des services et analyses et la fourniture du ou des livrables (définis ci-dessous) par l'INRS.**

1. **Définitions**. Pour ces CSA, les définitions suivantes s’appliquent:
   1. “Client” désigne l'entreprise ou l'organisation qui demande des services ou des analyses à l'INRS.
   2. “Livrable” désigne tout produit livrable ou autre produit résultant des services/analyses, et tout matériel, donnée et documentation connexe élaboré par l'INRS conformément à ces services/analyses.
   3. “Date de livraison” désigne la date de livraison des Livrables telle que déterminée par l'INRS.
   4. “Droit de propriété intellectuelle” désigne tous les droits de propriété intellectuelle et industrielle et les droits de nature similaire, y compris tous les droits sur les brevets, y compris tous les brevets délivrés et les demandes en instance, ainsi que les brevets qui peuvent en être délivrés (y compris les divisions, les réémissions, les réexamens, les continuations et les continuations en partie) ; les marques de commerce ; les droits d'auteur ; les droits relatifs aux dessins et modèles industriels ; les droits relatifs aux secrets commerciaux et aux renseignements confidentiels ; les droits de publicité ; les droits de la personnalité ; les droits moraux ; et les autres droits de propriété intellectuelle, qu'ils soient enregistrés ou non, et toutes les demandes, enregistrements, renouvellements et extensions relatifs à ce qui précède.
   5. “Site”: s'entend du laboratoire suivant de l'INRS situé à l'adresse suivante : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte..
   6. “Services/Analyses” désigne tous les services et/ou analyses qui seront fournis par l'INRS au Client.
   7. “Spécifications” désigne les exigences, les caractéristiques et les spécifications pour les Services/ Analyses. Les spécifications comprennent également, le cas échéant : (a) la documentation publiée par l'INRS relative aux Services/Analyses ; b) les normes ou les niveaux de service pour les Services/Analyses.
2. **Prestation et performance des Services/Analyses**. (a) L'INRS accepte de fournir et d'effectuer les Services/Analyses, le cas échéant, selon les modalités énoncées dans le présent Contrat. (b) L'INRS effectuera tous les Services/Analyses en exerçant le degré de professionnalisme, de compétence, de diligence, de soin, de prudence, de jugement et d'intégrité auquel on pourrait raisonnablement s'attendre de la part d'un fournisseur de services qualifié et expérimenté fournissant des services dans des circonstances identiques ou similaires à celles des Services/Analyses en vertu du présent Contrat, en utilisant uniquement du personnel ayant les compétences, la formation, l'expertise et les qualifications nécessaires pour effectuer les Services/Analyses. (c) Le Client reconnaît et accepte que, dans la mesure permise par la loi applicable, nonobstant toute autre déclaration au présent Contrat ou dans toute licence dérivée de celui-ci : (i) INRS n'a aucune obligation de résultat en relation avec les Services / Analyses ; (ii) L'INRS ne fait aucune déclaration ou garantie d'aucune sorte, légale, contractuelle ou autre, y compris, sans s'y limiter, toute garantie d'adéquation à un usage particulier, en ce qui concerne les Livrables. (d) En ce qui concerne les Services/Analyses susmentionnés, l'INRS ne sera pas responsable de toute perte de revenus, de profits ou de données, ni de toute diminution de valeur, ni de tout dommage consécutif ou accessoire, indirect, exemplaire, spécial ou punitif.
3. **Force Majeure.** L'INRS n'est pas responsable des pertes ou dommages subis par le Client résultant d'un retard dans l'exécution de toute obligation contractée aux présentes ou d'un défaut d'exécution lorsque ce retard ou manquement résulte d'un événement imprévisible et irrésistible, y compris toute perte causée par un « cas de Force majeure », par des catastrophes naturelles, les épidémies, les pandémies, les actions gouvernementales, les directives, les ordres et les décrets, les incendies, les guerres, les insurrections, les émeutes, le terrorisme, les arrêts ou les ralentissements spontanés du travail, les lock-out, les pannes ou interruptions de courant électrique, les cyberattaques ou les perturbations des télécommunications.
4. **Conditions de prix / paiement**. Les prix des Services/Analyses sont tels qu'ils sont indiqués et affichés sur le site Web de la Plateforme IMCM. Le Client sera facturé sur une base trimestrielle. Le paiement est dû à la réception de la facture.
5. **Matières dangereuses**. Le Client accepte de fournir, à la demande de l'INRS, pour satisfaire aux lois applicables régissant l'utilisation de toute matière dangereuse, l'un ou l'autre des éléments suivants : (a) tous les documents raisonnablement nécessaires, substance par substance de composition du matériel, substance par substance, y compris la quantité utilisée de chaque substance b) toute la documentation raisonnablement nécessaire pour assurer une manipulation appropriée du matériel, échantillon et/ou substances par l'INRS dans la prestation des Services/Analyses.
6. **Conformité légale ; Sécurité au travail**. Dans l'exécution de ses obligations en vertu du Contrat, y compris l'exécution des Services/Analyses, I’NRS doit se conformer à toutes les lois, réglementations, normes et codes applicables.
7. **Livraison du matériel, de l'échantillon, de la substance**. Le Client doit, à ses propres frais, emballer, charger et livrer le matériel, l'échantillon et/ou toute autre substance pour lesquels le Client a demandé des services/analyses sur le Site. L'INRS ne remboursera aucun frais de transport, d'assurance, d'expédition, d'entreposage, de manutention, de cartonnage, d'emballage ou autres frais similaires, sauf si accepté par écrit par l'INRS. Le risque de perte ou de dommage est transféré à l'INRS à la réception du matériel, de l'échantillon et/ou de toute autre substance une fois que l'INRS l'a reçu sur le Site. L'INRS n'est pas tenu de souscrire une assurance pendant que le matériel, l'échantillon et/ou toute autre substance sont en transit entre le Client et le Site.
8. **Droits de propriété intellectuelle**. Tous les droits de propriété intellectuelle dans chaque Livrable seront dévolus au Client libre de tous les privilèges et charges, à la réception par l'INRS du paiement du Client pour chaque Livrable. Il est entendu qu'en cas de défaut de paiement du Client, il est spécifiquement convenu entre les deux parties que l'INRS conservera la propriété intellectuelle relative à tout Livrable développé dans le cadre des Services/Analyses.
9. **Confidentialité**. INRS protégera et gardera confidentiels tous les renseignements relatifs au Client obtenus par l'INRS ou fournis à l'INRS par le Client dans le cadre du présent Contrat et n'utilisera ces renseignements qu'aux fins de l'exécution de ses obligations en vertu du Contrat.
10. **Entrepreneurs indépendants**. La relation entre le Client et l'INRS, ou tout employé de l'INRS, sera toujours, lors de la fourniture de tout Service/Analyse par l'INRS en vertu du présent Contrat, celle d'un entrepreneur indépendant, et non d'un employé du Client. Aucune relation d'emploi n'est créée par les présentes.
11. **Divisibilité**. Si une disposition du présent Contrat est jugée inapplicable ou invalide pour quelque raison que ce soit, en tout ou en partie, cette invalidité ou inapplicabilité ne s'appliquera qu'à cette disposition ou partie de disposition et la partie restante ainsi que toutes les autres dispositions resteront pleinement en vigueur et effectives.
12. **Renonciation**. Aucune renonciation à une disposition du présent Contrat ne sera exécutoire contre cette partie à moins qu'elle ne soit écrite et signée par cette partie.
13. **Survie**. Toute disposition du présent Contrat qui, expressément ou implicitement de par sa nature, est destinée à survivre à la résiliation ou à la fin du Contrat restera pleinement en vigueur après toute résiliation, expiration ou fin de celui-ci.
14. **Interprétation**. Les titres utilisés dans le présent Contrat et sa division en articles, sections, annexes, appendices et autres subdivisions n'affectent pas son interprétation. À moins que le contexte n'exige une interprétation différente, les mots au singulier incluent le pluriel et vice versa ; les mots au genre incluent tous les genres. Dans le présent Contrat, les références à des articles, des sections, des annexes, des pièces, des appendices et d'autres subdivisions renvoient à ces parties du Contrat. Lorsque le présent Contrat utilise le terme « y compris », il signifie « y compris sans limitation », et lorsqu'il utilise le terme « comprend », il signifie « comprend sans limitation ».
15. **Loi applicable**. La présente entente est régie par les lois de la province de Québec. Les parties reconnaissent irrévocablement la compétence des tribunaux du Québec, qui auront une compétence non exclusive sur toute question découlant des présentes.
16. **Sous-traitance.** L'INRS ne peut pas faire appel à des sous-traitants pour l'exécution des obligations qui lui incombent en vertu des présentes sans l'autorisation écrite préalable du Client.